

Benoît JEANJEAN

Landerneau, le 14 juillet 2013

Professeur des universités  
Président de l'A.R.E.L.A. Bretagne  
[jeanjean.benoit@orange.fr](mailto:jeanjean.benoit@orange.fr)

à

M. Vincent Peillon  
Ministre de l'Éducation Nationale

OBJET : Soutien de la motion de la C.N.A.R.E.L.A (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) du 8/06/2013 sur le nouveau CAPES de Lettres.

Monsieur le Ministre,

En ce 14 juillet, la France célèbre son unité nationale, autour du souvenir de la prise de la Bastille, événement révolutionnaire qui prélude à la constitution de notre République. Cette référence aux valeurs fondatrices de notre nation n'a de sens que dans son ancrage historique, et nous rappelle le sens de la transmission, à chaque génération, des idéaux et des principes qui nous gouvernent et sans lesquels n'existeraient ni contrat social, ni consensus national.

Vous savez, bien évidemment, combien le grec ancien et le latin sont non seulement aux sources de notre culture et de notre civilisation, mais aussi et surtout de notre langue nationale, élément fondamental de notre identité. La transmission de ces langues, d'une génération à l'autre, est une mission qui incombe au ministère dont vous avez la charge. Ces langues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des variables d'ajustement du système éducatif, tant elles sont constitutives de la langue française, et tant les civilisations qui les ont portées sont fondatrices de la civilisation occidentale contemporaine.

Or il se trouve que les nouvelles modalités du CAPES de Lettres, applicables dès la session de 2014, laissent planer des doutes sur les intentions de votre ministère concernant la pérennité du recrutement spécifique d'enseignants formés aux langues et cultures de l'Antiquité. En effet, la refonte sous un seul et même intitulé des deux anciens CAPES de Lettres classiques et de Lettres modernes réduit considérablement la distinction, pourtant tout à fait pertinente pédagogiquement, entre les enseignants susceptibles, par leur formation universitaire, d'enseigner - outre le français, matière commune aux deux anciens CAPES de Lettres - le grec et le latin, et ceux qui, ayant suivi une filière de lettres modernes ne peuvent, tout au plus, qu'initier des collégiens débutants au fonctionnement d'une langue dont ils n'ont eux-mêmes acquis bien souvent que les rudiments. Nous vous demandons donc, en accord avec la motion que vous a adressée la CNARELA, **de bien vouloir vous engager solennellement à maintenir un nombre distinct de postes pour chacune des deux options du nouveau CAPES de Lettres**, afin d'assurer le recrutement des enseignants capables de dispenser, au collège et au lycée, un enseignement de qualité du grec et du latin.

Ces deux disciplines sont aujourd'hui fortement mises en péril par toute une série d'évolutions dont le détail a été rappelé par le rapport de 2011 de l'IGEN sur les langues anciennes. On déplore le découragement des élèves qui abandonnent l'option de grec ou de latin au fil de leurs études secondaires et on en conclut parfois trop rapidement que c'est la nature même de des options qui les dissuade de les poursuivre. Le fait est que cette idée facile permet, sans état d'âme, de laisser disparaître des enseignements aussi précieux et riches de sens. Imaginons un seul instant que l'enseignement des mathématiques, dont le rôle dans le système éducatif actuel est celui que jouaient les humanités classiques jusqu'au milieu du siècle dernier, soit proposé de façon optionnelle. Que pensez-vous que feraient la majorité des élèves devant la possibilité d'être



Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de Bretagne  
Siège social : Lycée de Kerichen - Rue Prince-de-Joinville  
BP 82517 – 29225 BREST Cedex 2

<http://www.arelabretagne.levillage.org>

dispensés d'une matière aussi austère, abstraite et exigeante, mais sans rapport direct avec les perspectives professionnelles qu'ils envisagent ? Qui a besoin, au quotidien, de calculer une intégrale, d'extraire une racine carrée ou de résoudre une équation différentielle... ? Je vous laisse, Monsieur le Ministre, répondre à ces questions en toute sincérité.

Loin de vouloir dénigrer les sciences exactes dont je connais l'utilité incontestable et les vertus formatrices pour les avoir pratiquées jusqu'à la fin de mes études secondaires, je voudrais seulement rappeler que le succès d'un enseignement auprès des élèves est très largement induit par son statut dans le système éducatif. Le désamour relatif des lycéens vis-à-vis des langues anciennes, tout aussi utiles et vertueuses que les mathématiques, quoique différemment, est avant tout dû à leur statut d'option de second ordre sans aucune incidence ou presque sur les stratégies d'orientation des élèves et de leurs familles. L'un des paradoxes de ces options est d'ailleurs qu'elles attirent majoritairement des élèves de la section S, alors qu'elles devraient être quasiment incontournables pour une véritable formation littéraire.

A l'autre bout du continuum de formation se trouvent les cursus universitaires dont les sections de Lettres classiques peinent logiquement à trouver leurs étudiants, vu le peu de lycéens à suivre encore l'option en classe de Terminale, et ce alors même que le besoin en enseignants de latin est criant dans les collèges. Les enseignants de Lettres classiques en postes dans les lycées s'évertuent à donner du sens à leurs enseignements pour convaincre les élèves de l'intérêt et de l'utilité de leurs disciplines, comme le prouve, par exemple sur le bassin de Brest, le succès du projet LIBROS (Latin : Initiation en Bibliothèque à la Recherche sur les œuvres des Savants), en partenariat avec le Service Historique de la Défense et l'Université de Bretagne Occidentale, qui a obtenu en 2012, avec Mme Céline Le Gall du lycée de Kerichen, le deuxième prix du concours Jacqueline de Romilly, niveau lycée. Toutefois, l'orientation de certains étudiants vers une formation de Lettres classiques, très exigeante et parfois austère, du fait de l'étrangeté des langues anciennes à la fois si proches et si lointaines, risque d'être mise à mal pour ceux qui souhaitent devenir enseignants lorsqu'ils verront que, dans le cadre du concours commun, ils n'ont pas, à l'oral, le choix large d'options proposées aux étudiants issus de la formation de Lettres modernes. Il serait donc souhaitable que ces options leur soient aussi accessibles.

Convaincu que vous êtes conscient des enjeux soulevés par la formation des enseignants de Lettres classiques, dont la tridisciplinarité est un atout incontestable, l'ARELA Bretagne, que je préside actuellement se joint à la CNARELA et soutient sa motion, afin que votre Ministère donne un signe fort de son attachement à la formation et au recrutement d'enseignants de Lettres classiques dans le cadre du nouveau CAPES de Lettres.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, au dévouement des enseignants de langues anciennes de l'Académie de Rennes, membres de l'ARELA Bretagne, à leur mission de formation.

BENOÎT JEANJEAN



*Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de Bretagne*  
Siège social : Lycée de Kerichen - Rue Prince-de-Joinville  
BP 82517 – 29225 BREST Cedex 2

<http://www.arelabretagne.levillage.org>